




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-14093-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.39**

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD EN COMPLÉMENT DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ
UNIQUE DÉTAILLANT LES ACTIVITÉS ET LES RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ
UNIQUE A MARSEILLE ET DU PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE L'ACADÉMIE A AIX EN PROVENCE**

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Alexandre GALLESE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.022

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et Commissions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31/01/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Christian LOUIT, M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD EN COMPLÉMENT DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ UNIQUE DÉTAILLANT LES ACTIVITÉS ET LES RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ UNIQUE A MARSEILLE ET DU PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'ACADÉMIE A AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Un protocole a été conclu le 24 janvier 2011 entre Monsieur Marc Pena, Président de l'Université Paul Cézanne, Monsieur Yvon Berland, Président de l'Université de la Méditerranée, Monsieur Jean-Paul Caverni, Président de l'Université de Provence et Madame Maryse Joissains Masini, Député Maire d'Aix en Provence et Président de la Communauté du Pays d'Aix, en présence de Monsieur Jean-Paul de Gaudemar, Recteur d'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités, afin de compléter les statuts de l'Université Unique.

Ce protocole entérine la création au 1^{er} janvier 2012 de deux établissements qui succéderont aux trois Universités actuelles, afin d'assurer une plus grande lisibilité et visibilité nationale et internationale de l'Université. En cohérence avec le Plan Campus et les dispositifs du grand emprunt, l'objectif est de créer un Campus d'excellence sur le territoire, qui représente 70 000 étudiants et 6 600 personnels, enseignants et chercheurs.

1) L'université Unique :

Elle sera située au Pharo et structurée en 20 composantes au sein de 5 secteurs disciplinaires, dont 3 auront leur siège à Aix-en-Provence : « Lettres langues, Sciences Humaines », « Droit et Sciences

Politiques », « Economie-Gestion ». Les services administratifs de l'Université Unique seront répartis selon leur domaine d'activités entre Aix et Marseille.

2) Le PRES Provence Méditerranée :

Le PRES (Pôle de Recherche et de l'Enseignement Supérieur et Recherche) est un Etablissement Public de Coopération Scientifique. Le PRES portera le nom de Provence Méditerranée le positionnant sur une assise territoriale large avec une ambition internationale. Son siège sera situé au cœur du centre historique d'Aix-en-Provence, rue Gaston de Saporta, site symbolique à proximité de Sciences Po Aix. Il a vocation à accueillir, outre l'Université Unique Aix-Marseille, celle d'Avignon et pays de Vaucluse, les grandes écoles, les grands organismes de recherche, le CEA, les pôles de compétitivité, ITER ... De par sa composition, il sera le lieu de la coordination et des grands débats prospectifs en matière de formation, recherche, innovation et valorisation de la recherche, en lien avec le monde socio-économique. Toutes les forces de l'Enseignement Supérieur et Recherche auront vocation à s'impliquer dans un tel projet, qui représentera un élément stratégique du potentiel Universitaire et Scientifique de la région.

VU le décret du 21 mars 2007 instituant le PRES (Pôle de Recherche et de l'Enseignement Supérieur et Recherche)

VU la Loi LRU (Libertés Responsabilités des Universités) du 10 août 2007 favorisant l'autonomie des Universités ;

VU le protocole d'accord signé le 24 janvier 2011 en annexe ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le protocole d'accord ci-joint conclu le 24 janvier 2011 entre Monsieur Marc Pena, Président de l'Université Paul Cézanne, Monsieur Yvon Berland, Président de l'Université de la Méditerranée, Monsieur Jean-Paul Caverni, Président de l'Université de Provence et Madame Maryse Joissains Masini, Député Maire d'Aix en Provence et Président de la Communauté du Pays d'Aix, en présence de Monsieur Jean-Paul de Gaudemar, Recteur d'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**2011.39 - PROTOCOLE D'ACCORD EN COMPLÉMENT DES STATUTS DE
L'UNIVERSITÉ UNIQUE DÉTAILLANT LES ACTIVITÉS ET LES RESPONSABILITÉS
DE L'UNIVERSITÉ UNIQUE A MARSEILLE ET DU PÔLE DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'ACADÉMIE A AIX EN PROVENCE**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

24 JAN. 2011

Protocole d'accord en complément des Statuts de l'Université unique détaillant les activités et les responsabilités de l'Université unique à Marseille et du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de l'Académie à Aix-en-Provence

Les universités d'Aix-Marseille ensemble

Les trois universités d'Aix-Marseille représentent actuellement quelque 70 000 étudiants et 6 600 personnels, enseignants, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs. Ensemble, elles couvrent la totalité des champs disciplinaires : Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Droit et Sciences politiques ; Economie et Gestion ; Santé ; Sciences et Technologies. Ensemble, elles offrent, dans tous les domaines, les meilleures formations, les meilleures expériences, la meilleure insertion professionnelle. Ensemble, avec 150 laboratoires de recherche labellisés, leur potentiel est inégalable. Ensemble, elles ont mené avec succès l'Opération Campus. Elles viennent de préparer de manière coordonnée les différentes réponses aux appels d'offre du Grand Emprunt avec, pour objectif, d'obtenir le label Initiatives d'Excellence. L'université unique permettra au 1^{er} janvier 2012 de réunir tout ce potentiel.

Deux nouveaux établissements en 2012

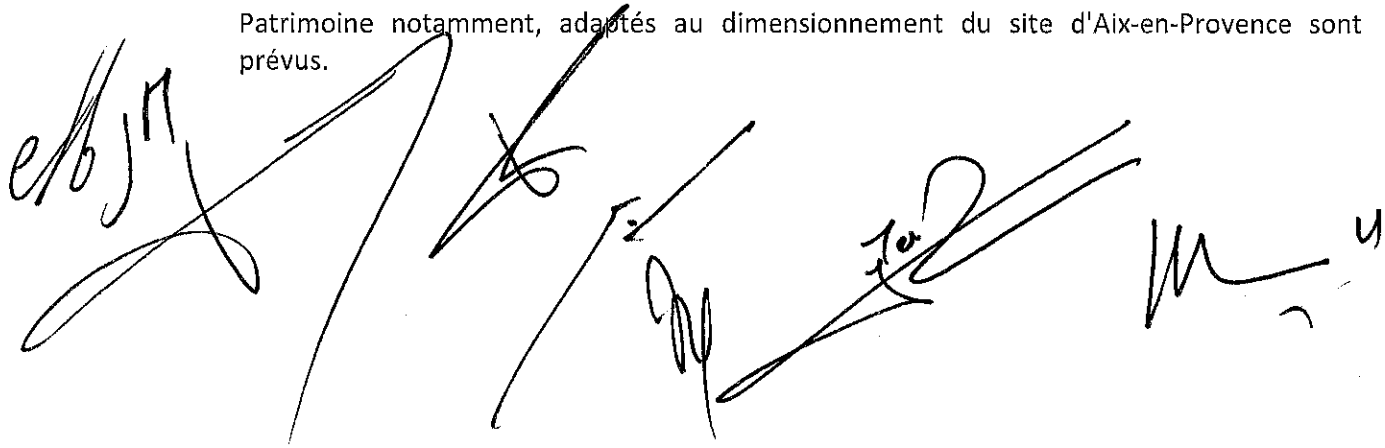
Dans une logique de politique de site, la création de l'Université unique s'accompagne de la naissance d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) nouveau au 1^{er} janvier 2012 également. Ce nouvel établissement assurera les relations entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et développera des coopérations nouvelles avec le monde socio-économique à l'échelle de son territoire (universités du territoire, écoles et grandes écoles, organismes de recherche, pôles de compétitivité, collectivités, entreprises, etc.).

Ainsi, *Aix-Marseille Université* et le PRES *Provence-Méditerranée* deviendront deux acteurs de tout premier plan sur le territoire, en partenariat étroit avec l'Etat et les collectivités territoriales.

Aix-Marseille Université : organisation administrative et territoriale

Aix Marseille Université, dont le siège sera situé à Marseille au Pharo, sera structurée en 20 composantes au sein de 5 secteurs disciplinaires. Le siège des composantes des secteurs « Lettres, Langues, Sciences humaines », « Droit et Sciences politiques » et « Économie-gestion » (en dehors de l'École de journalisme) sera à Aix-en-Provence, celui des composantes « Santé » et « Sciences et Technologies » à Marseille.

Au plan administratif, les directions reliées aux compétences élargies (RCE) et la direction de la Recherche seront à Marseille, les directions de la Formation et de la Vie étudiante, la direction de la Formation tout au long de la vie, la direction des Relations internationales seront à Aix-en-Provence. Par ailleurs, des services Ressources Humaines et Patrimoine notamment, adaptés au dimensionnement du site d'Aix-en-Provence sont prévus.



24 JAN. 2011

Le PRES Provence Méditerranée

Le PRES au 1^{er} janvier 2012, au même titre que la future université d'Aix-Marseille, est un Etablissement Public.

- Son image : le PRES portera le nom de « Provence-Méditerranée », le positionnant sur un espace pertinent avec une ambition internationale. Son siège sera situé en centre-ville, à la rue Gaston de Saporta à Aix-en-Provence.

- Sa composition : au-delà des personnalités extérieures et des institutionnels, il a vocation à accueillir l'Université d'Aix-Marseille, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, les grandes écoles de notre territoire : l'Ecole Centrale, Sciences Po Aix, l'ENSAM (Arts et Métiers à Aix), l'ENSOSP, l'Ecole de l'Air de Salon, les représentants des grandes institutions de recherche : le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'INRA, le CEA Cadarache, ITER. Des échanges sont d'ores et déjà en cours avec ces différentes institutions pour préciser les modalités de ce rassemblement.

- Son positionnement est stratégique : de par sa composition, il est le lieu de la coordination et des grands débats de prospective en formation, en recherche et innovation concernant l'enseignement supérieur, il est la base de grandes collaborations entre l'ensemble de ces institutions et les partenaires socio économiques de notre région et principalement au niveau académique. Ses principales missions étant la valorisation de la recherche et l'accompagnement des grandes politiques territoriales en relation directe avec les pôles de compétitivité.

- Ses moyens : ils sont ceux qui seront apportés par l'Université, par les membres du PRES et leurs partenaires dont l'Etat. S'y ajouteront des ressources en provenance de la valorisation de la recherche et de nos relations avec le monde socio-économique. La dotation en personnels par l'Université, abondera notamment une direction générale des services et les principales directions fonctionnelles ainsi que les directions spécifiques aux grandes missions de ce nouveau PRES.

Abouze Jomams Elasmiri

Tarek TEUA

YOUN BERLAND

JEAN PAUL CAVERNI

~~Abouze Jomams Elasmiri~~

Le Président du Réseau Chercheur

Jean BRAMOUILLÉ

~~Abouze Jomams Elasmiri~~

~~YOUN BERLAND~~